

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 2 (1963-1964)
Heft: 8

Vorwort: Editorial
Autor: A.W.K.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

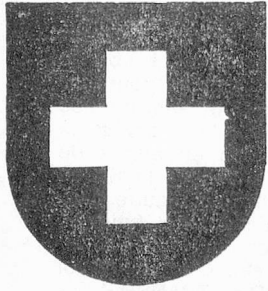
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LE COURRIER SUISSE

Publié sous les auspices de la Conférence des
Présidents et Délégués des Sociétés Suisses
de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

2^{ème} année - N° 8 - Décembre 1963

COMMUNIQUE DE L'AMBASSADE

Les ressortissants suisses possédant des biens immobiliers en Algérie ou des participations dans des sociétés algériennes sont invités à se mettre en rapport le plus rapidement possible avec l'Ambassade.

EDITORIAL

Les élections fédérales du 27 octobre 1963 viennent de se dérouler dans une indifférence que reflète la participation aux scrutins : par exemple pour le Conseil national 44 % des électeurs se sont dérangés avec un record absolu de 29 % dans le canton de Vaud. La position des partis n'a guère changé, mais le parti socialiste devient le plus nombreux : 53 mandats contre 51 ; parti conservateur catholique 48 (47) ; radicaux 51 (51) ; agrariens 22 (23) ; indépendants 10 (10) ; libéraux 6 (5) ; démocrates 6 (6) ; communistes 4 (3). Rappelons que le C.N. est maintenant légalement composé de 200 représentants.

Quant au Conseil des Etats, les fluctuations sont encore plus minimes : 13 radicaux (14) ; 18 conservateurs (18) ; 4 agrariens (4) ; 3 libéraux (3) ; 3 démocrates (3) ; 3 socialistes (2). Comme l'on sait, le Sénat suisse comprend deux représentants par canton et constitue la sauvegarde du fédéralisme.

Comme Suisses de l'étranger, nous avons peine à comprendre que l'abstentionnisme puisse atteindre de pareilles proportions dans notre pays qui ne manque pas de citer ses institutions démocratiques en exemple.

A l'époque des enquêtes, il est surprenant que quelques « Gallups » n'aient pas encore permis d'éclairer les autorités et l'opinion publique sur les causes de l'indifférence politique d'une partie croissante du corps électoral. Une des raisons est peut-être à chercher dans le manque d'idées motrices des partis politiques qui n'arrivent plus à intéresser les jeunes, mais il y a sans doute d'autres raisons qu'il serait intéressant de connaître. L'Institut fédéral des statistiques a la une tâche très significative à accomplir.

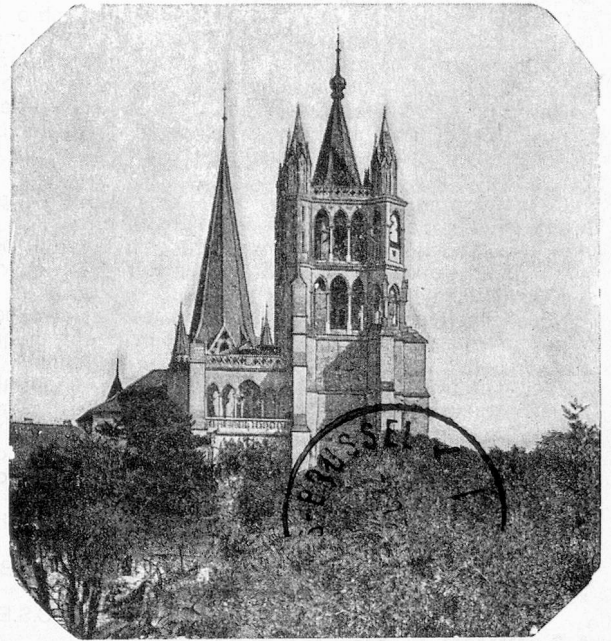
Il est symptomatique de constater que dans le canton de Vaud, où les femmes pouvaient voter pour l'élection des deux conseillers aux Etats, leur participation a été dérisoire. Sans doute par esprit d'opposition les hommes se sont-ils abstenus, d'où il faudrait conclure que l'octroi des droits politiques aux femmes joue à fin contraire !

A.W.K.

LE FONDS DE SOLIDARITE

En Belgique 143...
alors que nous devrions être 800 !

Jusqu'à ce jour, le Fonds de Solidarité des Suisses à l'étranger a versé plus d'un million trois cent mille francs suisses à 150 coopérateurs qui ont perdu leurs moyens d'existence à l'étranger. Etant donné que le Fonds est soutenu par la Confédération depuis l'automne 1962, laquelle lui verse une garantie financière complémentaire illimitée, chaque coopérateur est conscient du fait que le Fonds peut répondre à toute demande justifiée au sens des statuts.



La Cathédrale de Lausanne, ville de l'Expo 64

Grâce à la campagne de recrutement faite dernièrement, le Fonds de Solidarité est arrivé à augmenter à plus de 7.000 l'effectif de ses membres.

Ce résultat est extrêmement réjouissant. Cependant, si on songe que — selon de prudentes estimations — 40.000 Suisses résidant à l'étranger devraient s'affilier à la Société, il faut constater à regret que des milliers d'entre eux y restent indifférents.

En Belgique, la situation n'est pas meilleure. Actuellement, nous comptons 143 affiliés, alors que nous devrions être 800 au moins !

A tous ces compariotes, nous aimerions rappeler qu'à partir du 1er janvier 1964 le délai d'attente du Fonds sera de deux ans et non plus d'une année complète ; cela signifie que toute personne adhérant au Fonds en 1964 seulement n'aura droit à une indemnité forfaitaire en cas de perte des moyens d'existence que lorsque deux années complètes se seront écoulées entre la date de l'admission et celle de la perte des moyens d'existence. Par contre, toute personne demandant son admission cette année encore, bénéficiera du délai d'attente d'une année complète.

Aucun d'entre vous ne devrait donc laisser échapper cette ultime occasion.

Nous attirons également attention sur le fait qu'en adhérant au Fonds (la plus petite épargne annuelle s'élève à Fr. 25,—), vous ne vous assurez pas seulement contre la perte de vos moyens d'existence, mais vous agissez également dans l'intérêt de tous les Suisses à l'étranger.

Vous n'ignorez pas qu'on examinera, en Suisse, en temps utile, différents problèmes touchant directement les Suis-

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4